

Ne lâchons rien !

Les actions se multiplient depuis la rentrée de janvier pour refuser la politique éducative du gouvernement.

Le 31 janvier, 20 000 personnes ont manifesté à Paris, mais aussi dans plusieurs villes de France comme à Bordeaux contre les suppressions de postes, le projet d'évaluation des enseignants, pour réclamer de meilleures conditions de travail.

Le SNUipp-FSU a lancé l'initiative « 101 grèves et manifestations pour l'avenir de l'école », qui a permis des mobilisations, souvent dans l'unité, dans tous les départements au moment des CT de carte scolaire, sous forme de grèves, de rassemblements, de manifestations avec les parents d'élèves. A Bordeaux, 500 personnes étaient rassemblées devant l'inspection académique lors de la grève du 13 février, 2000 manifestants dans la rue le samedi 11 février.

En Gironde les enseignants refusent que l'aide personnalisée, déjà dénoncée, soit aussi la raison de la suppression de 87 maîtres E. Pour cela, le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT **appellent à sus-**

prendre l'AP et à prendre ce temps pour de la formation et de la réflexion autour de la notion d'aide avec Jacques Bernardin le mercredi 28 mars (voir page 5).

La politique de budget d'austérité va de pair avec celle du nouveau pilotage du système éducatif. Nous vous invitons à réfléchir aux **évolutions du système éducatif français au travers de ses diverses évaluations lors d'un stage syndical le jeudi 12 avril** (voir page 12).

Les enseignants avec les parents d'élèves, refusent ces choix budgétaires qui tournent clairement le dos à la réussite de tous et abandonnent les élèves les plus fragiles.

En Gironde, les organisations syndicales et la FCPE préparent dès à présent une nouvelle manifestation unitaire à la fin du mois de mars.

Ensemble, exigeons une autre ambition pour l'école, pour que l'éducation redevienne une priorité.

Soazic Le Lann
Célia Gonzalez-Fondriest
co-secrétaires départementales

Sommaire

- P.1 : édito
- P.2 : CT « faire moins avec moins »
- P.3: Retour sur les mobilisations - motion de conseil d'école
- P.4: Aide Perso et RASED
- P.5-6: Suspension de l'Aide personnalisée
- P.7 : LPC: c'est non !
- P.8-9 : climat dans les circons - ENAF - CAPD du 12 février
- P.10 : contrôle mouvement
- P.11: bulletin d'adhésion
- P.12: stage syndical sur l'évaluation

Déposé le mardi 6 mars 2012

**Service public d'Education
la FSU interpelle les partis
politiques**

Jeudi 15 Mars - Maison Cantonale
(rue de Nuits - Bordeaux-Bastide)
à partir de 19h.

Dispensé de timbrage

Bordeaux
Mériadeck CDIS

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Comité technique de préparation de la rentrée : « faire moins avec moins ! »

Soazic Le Lann

C'est l'IA de Gironde lui-même qui reconnaît que nous ne pourrons que faire moins avec moins de moyens !

Le CT s'est tenu finalement le 16 février. Vous trouverez un CR plus détaillé sur notre site <http://33.snuipp.fr>, ainsi que la déclaration préalable du SNUipp-FSU et le vœu proposé au vote concernant la suppression des RASED et la suspension de l'AP.

Avec de 1000 à 1200 élèves attendus en plus, l'IA va se trouver dans l'obligation d'ouvrir des classes, **mais il prend ces postes sur le dos des RASED** (87 postes de maîtres(ses) E). L'injonction du recteur est claire : suppression de 91 postes dits « hors classes » (appellation injuste pour les postes E), ouverture de 71 classes (sur les trois CT février-juin-septembre), et restitution au ministère de 20 postes. **Nous sommes donc là loin du plan de rattrapage nécessaire à la Gironde pour rattraper le niveau moyen des autres départements, c'est à dire plus de 300 postes supplémentaires.** Ce plan de rattrapage a d'ailleurs fait l'objet d'un vœu adopté à l'unanimité au CDEN du 17 février (300 postes pour le premier degré et 200 pour le second).

Si le retour au seuil de 25 en RRS, acté par l'IA, est une bonne chose, il ne doit pas cacher la diminution de la scolarisation des tous petits, qui s'installe faute de places suffisantes : baisse de l'ordre de 10 % par rapport à l'année dernière (allant jusqu'à 20 % hors RRS et RAR).

Par ailleurs de nombreuses classes, du fait du manque de postes que nous traînons en Gironde depuis plusieurs années auront encore des effectifs élevés, et c'est encore la calculette qui prévaut pour les ouvertures de postes : il ne manque parfois que 1, 2 ou 3 élèves pour ouvrir, 48

écoles maternelles atteignent ou dépassent 28 élèves/classe, dont 14 atteignent ou dépassent les 30.

Le SNUipp-FSU a reçu une centaine de dossiers d'écoles. Nous avons demandé des ouvertures de classes dans 16 écoles en plus de celles proposées par l'IA, il ne nous a suivi que sur une école ; nous avons aussi demandé la levée de 8 fermetures, il n'en a levé que 4.

Enseignement des langues vivantes : nous avons pointé l'incohérence des choix de l'IA : suppression d'intervenants, manque de formation pour des collègues de plus en plus fortement incités à enseigner les langues dans leur classe, poursuite des fléchages de postes accompagnée de défléchages...

RASED : nous avons dénoncé à nouveau le non-sens que prend ce dispositif réduit à « des squelettes » dans chaque circonscription. Nous avons voté à l'unanimité des représentants du personnel contre l'ensemble des mesures RASED proposées par l'IA.

Nous ne participerons pas à la réécriture de leurs missions comme voudrait nous y entraîner l'IA. Nous veillerons à ce que les règles restent transparentes et équitables entre les personnels et les secteurs.

L'enterrement des RASED n'est que symbolique, nous ne nous y arrêterons pas et la mobilisation doit continuer pour exiger de véritables moyens pour l'École, à commencer par le retour des postes supprimés depuis plusieurs années.

Il nous faudrait d'ailleurs réfléchir à nouveau sur les seuils de la Gironde : pourquoi des seuils différents en maternelle et en élémentaire ? La maternelle n'est-elle pas une école à part entière ? Est-il « raisonnable » encore « d'entasser » les élèves en ma-

ternelle comme cela se fait aujourd'hui? Peut-on encore laisser croire qu'avec 28 élèves par classe les conditions sont réunies pour faire réussir tous les élèves, situation qui va encore s'aggraver avec la disparition des RASED ?

Le prochain CT aura lieu le 29 juin. Les écoles qui n'ont pas obtenu une ouverture ont encore le temps de monter des mobilisations avec les parents d'élèves, n'hésitez pas à nous contacter. Envoyez-nous vos effectifs dès que vos prévisions s'affinent.

Retour sur les mobilisations

Le CT du 13 février a été boycotté par l'ensemble des autres organisations syndicales (sauf FO), alors qu'un rassemblement de grévistes se tenait devant l'inspection académique. Environ 500

personnes ont crié leur désaccord avec les fermetures annoncées pour la rentrée, et ont symboliquement fait leurs adieux aux RASED, mais aussi à la scolarisation des moins de trois ans, au remplacement, à la formation initiale et continue, etc.. en posant des plaques commémoratives. L'inspecteur d'académie a été « invité » par les organisations syndicales à sortir expliquer ses choix aux manifestants.

Cette grève avec manifestation était le point d'orgue d'une série de mobilisations qui ont eu lieu tout au long des mois de janvier et février : manifestation à Paris et à Bx le 31 janvier, nuits des écoles, distributions de tracts devant les écoles et sur les marchés, occupations d'écoles, rassemblement le 8 février en même temps que les audiences d'écoles et de RASED, manifestation unitaire et avec les parents le 11 février, où 2000 personnes ont battu le pavé sous des températures pourtant dissuasives.



Suppression de postes Motion de conseil d'école

Objet : motion de conseil d'école

Monsieur le Directeur Académique,

Ainsi, le démantèlement des RASED à la rentrée 2012 se poursuit.

Après les 75 postes supprimés depuis 2008, ce seront donc de nouveau 87 postes en moins pour les RASED qui voient leurs effectifs réduits de moitié en 4 ans. Avec 273 enseignants, ils sont déjà largement désorganisés et incomplets et peinent à assurer toutes leurs missions de manière équitable sur tout le territoire. Avec ces nouvelles suppressions, ce sont de nouveau les élèves qui rencontrent le plus de difficultés qui continuent de faire les frais des restrictions budgétaires.

Avec une carte scolaire pieds et poings liés par les décisions budgétaires, ce sont l'ensemble des conditions d'enseignement qui se dégradent en Gironde avec un nombre d'enseignants pour 100 élèves (indicateur P/E) qui passe de nouveau en dessous du seuil fatidique de 5, situation qui avait valu en 2003 un plan de rattrapage pour la Gironde.

Pour nous, enseignants, parents d'élèves et élus, cette situation est inacceptable. Aussi, considérant que chaque nouvelle suppression de postes, quels qu'ils soient, est en contradiction avec la lutte contre l'échec scolaire et avec une école de la réussite de tous, nous vous demandons de restituer les postes de RASED supprimés et de décider un plan de rattrapage pour la Gironde de plus de 350 postes pour rejoindre juste la moyenne nationale.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement à l'école de la République au service de la réussite de tous les élèves.

Les membres du Conseil d'Ecole de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Format numérique: <http://33.snuipp.fr/spip.php?article912>

Aide Personnalisée et aide spécialisée des RASED

Extrait de l'étude de l'Université Paris Descartes

Dirigée par J-J Guillarmé, professeur de psychopathologie et par D. Luciani, psychologue, cette étude a été conduite sur un échantillon d'élèves issus de la même population d'enfants en difficulté (secteurs ruraux, urbains et REP, ZUS, RAR). Pour ce faire, un outil existant a été mis à la disposition des enseignants des classes, « le profil 125 » qui est un « référentiel » global de compétences déjà connu et éprouvé.

Les premières conclusions permettent de dire que les enseignants ont davantage recours aux aides spécialisées qu'aux aides personnalisées dans les écoles situées en milieu défavorisé.

20% seulement des élèves ayant suivi 30 heures d'aide person-

nalisee font des progrès exclusivement dans les acquisitions scolaires. L'aide personnalisée échoue quand tous les champs de compétences sont très bas, elle échoue également quand les compétences sont hétérogènes ou subissent de grandes variations. Elle s'apparente donc bien à un « rattrapage scolaire », qui pourrait alors être mené en classe avec le temps et les moyens adaptés (effectifs, formation..)

80 % des élèves ayant bénéficié d'une aide spécialisée font des progrès, et ce non seulement dans les acquisitions scolaires mais également dans le domaine des compétences cognitives, des compétences sociales et des compétences relationnelles, compétences nécessaires aux apprentis-

sages scolaires.

Conclusion

Les résultats de cette recherche universitaire tendent à prouver que les aides spécialisées sont plus pertinentes pour aider les élèves en difficulté. Quantitativement d'abord, puisqu'elles permettent à 80% des enfants qui en bénéficient de progresser.

Qualitativement ensuite, puisque leurs progrès concernent tous les champs de compétences. Les chercheurs concluent aussi qu'il y aurait avec l'AP une insuffisance du travail mené avec les familles, alors que les interactions familiales sont capitales pour faire évoluer les problématiques les plus lourdes.



**Rappel : inscription avant le 13 mars
stage maternelle du SNUipp-FSU 13 avril
à l'Athénée Municipal de Bordeaux
avec Maryse METRA**

**rééducatrice, formatrice IUFM, psychologue de l'enfance et de l'adolescence
sur le rôle de l'école maternelle dans le devenir élève de l'enfant.**

Extrait d'un article paru dans la revue du GRAPE, Groupe de Recherche et d'Action pour l'Enfance. Éd érès. 2010. N°80-81

« L'école devrait permettre à l'élève d'école maternelle d'édifier un moi scolaire et social suffisamment solide pour faire face à toutes les difficultés inhérentes à l'entrée dans les apprentissages, et éviter que l'environnement scolaire ne contribue à sa fragilisation. Pour ce faire, l'enseignant a besoin d'une formation initiale solide et d'une formation continue qui lui permettra d'ajuster ses gestes pédagogiques à la complexité des situations rencontrées dans les classes. »

Aide personnalisée contre aide spécialisée : cela ne passera pas par nous !

Annie Serres

Dès le début de la mise en œuvre du dispositif le SNUipp-FSU33 a pris clairement position contre le dispositif d'aide personnalisée qui supprimait deux heures d'enseignement hebdomadaires pour tous les élèves, reportait l'aide aux élèves en difficulté hors du temps de classe sans y apporter une solution pertinente et alourdissait considérablement la journée des enseignants et des élèves en difficulté.

Dès septembre 2009 le SNUipp-FSU33 a appelé tous les enseignants du premier degré à utiliser les 60 heures pour du temps de concertation, formation, travail en équipe ou rencontre avec les parents.

Les premières suppressions massives de postes de RASED ont

commencé en 2009 et nous avons bien compris que l'AP serait l'argument pour rendre ces suppressions plus acceptables.

Aujourd'hui, les nouvelles mesures de carte scolaire démantèlent les RASED, en empêchant leur travail en réseau pour préparer leur suppression pure et simple à court terme. Leurs missions spécifiques sont niées, le recteur voulant faire croire qu'elles pourraient être remplacées par l'aide personnalisée !

Alors, après la réussite de la banalisation de l'aide personnalisée au cours de la semaine précédant le CTD de février, le SNUipp-FSU33 a proposé à l'intersyndicale de reconduire la suspension de l'AP pour peser contre la fermeture des 87 postes E. Non, le dispositif des 60H ne peut pas remplacer l'aide spécialisée (voir par ailleurs l'étude de Guillarmé). Nous ne nous prêterons pas à cette confusion. Continuer à

faire les 60h sans réagir signifierait accepter de subir des choix injustes pour la plupart des élèves en difficulté. Notre bonne volonté et nos compétences professionnelles ne pourront pas apporter une aide à la difficulté scolaire persistante. Soyons nombreux à suivre la consigne intersyndicale. Refusons de sacrifier les RASED qui, concrètement, contribuent à réduire les inégalités et à porter l'ambition de réussite, y compris pour les élèves les plus en difficulté.

Nous proposons aux équipes de prendre ce temps dégagé pour réfléchir et se former à une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire en participant à une journée de formation :

Mercredi 28 mars à l'Athénée Municipal de Bordeaux avec la participation de Jacques Bernardin, président du GFEN, organisée par l'intersyndicale SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT.



Journée de formation
Mercredi 28 mars à partir de 9h30
avec Jacques Bernardin
Président du GFEN - chercheur en sciences de l'éducation
Co-organisée par le SNUipp-FSU, le SE-Unsa, le Sgen-CFDT

« La réponse institutionnelle apportée à la difficulté scolaire détermine la nature et les finalités de l'école. L'école doit-elle permettre aux élèves d'accéder aux notions de base telles que la lecture, l'écriture et le calcul ou doit-elle non seulement transmettre ces bases, mais également former des citoyens capables de vivre dans une société, d'y apporter une contribution personnelle, de développer leurs compétences et leurs talents ? » Jacques Bernardin

Suspension de l'Aide Personnalisée Modèle de lettre aux parents

Chers parents d'élève ,

Dans le cadre de la suppression des postes pour la rentrée 2012, l'Inspecteur d'Académie a donné son verdict : 87 sur 124 postes d'enseignants spécialisés dans la difficulté lourde et durable d'apprentissage seront supprimés à la rentrée 2012.

Depuis 2008, les réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficultés ont déjà vu leurs effectifs réduits de moitié (de 348 en 2008, ils seront 186 en 2012) vidant ces dispositifs de leur sens et de leur cohérence alors qu'ils font leur preuve depuis 20 ans.

En même temps, tous les élèves ont été privés de 2 heures d'enseignement par semaine. Le ministre imposa alors aux enseignants 2 heures d'aide personnalisée à destination de leurs élèves rencontrant des difficultés légères ou passagères. Cette aide, qui s'apparente à un soutien scolaire, aurait dû rester pendant le temps scolaire et être améliorée avec des effectifs moins chargés, le temps nécessaire et une meilleure formation des enseignants. Cette aide personnalisée ne devait en aucun cas remplacer l'aide pédagogique spécialisée qui ne s'adresse pas aux mêmes élèves et qui est dispensée par un enseignant formé pour résoudre des situations complexes au sein du RASED et avec les autres maîtres de l'école.

Or aujourd'hui, alors que les RASED sont démantelés, il est clairement dit par le Recteur d'Académie que l'aide personnalisée est de même type que l'aide spécialisée et donc que ces postes spécialisés seront fermés. La disparition des RASED est inacceptable car avec le sacrifice de ce dispositif, l'État abandonne sa mission de lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion.

Les multiples pétitions et motions signées depuis cet automne, ainsi que les rassemblements, les manifestations et les grèves n'ont pas suffi à faire entendre raison au ministère. La situation est grave.

Afin de protester contre ces suppressions de postes d'enseignants spécialisés, nous avons décidé, en équipe, de suspendre l'aide personnalisée qui se déroule habituellement le et d'utiliser le temps dégagé pour travailler en équipe et réfléchir aux façons de mieux prendre en charge sur le temps de classe les élèves qui rencontrent des difficultés. Pour cela, nous participerons en particulier à un stage de formation sur le thème de la difficulté scolaire le mercredi 28 mars organisé par les organisations syndicales, avec la participation d'un chercheur universitaire spécialisé sur la question de l'aide aux élèves.

Soyez assurés de tout notre engagement professionnel auprès de vos enfants et au sein du service public d'éducation.

L'équipe enseignante

Livret Personnel de Compétences

C'est NON !

Adrien Martinez

Les suppressions massives de postes et notamment des RASED s'accompagnent d'un changement profond dans le pilotage du système éducatif qui percute notre identité professionnelle d'enseignant. Le livret personnel de compétences en est l'outil emblématique. Il est mis en avant par le gouvernement alors qu'il cumule les raisons d'incompréhension ou de rejet. **Le SNUipp-FSU appelle à ne pas l'utiliser.**

Compétences, socle, évaluations

Le LPC doit « attester, pour chaque élève, la maîtrise des 7 compétences du socle commun ». Il renvoie donc aux notions de compétence, de socle et d'évaluation.

Compétences

On emploie le mot de « compétences » dans le système éducatif général depuis un peu plus d'une vingtaine d'années. Néanmoins, ce terme émerge bien avant dans deux espaces, d'une part au sein des mouvements pédagogiques, d'autre part dans le monde de l'entreprise et l'enseignement professionnel. Cette double origine fait qu'il y a plusieurs définitions de ce terme, parfois assez contradictoires : dans la veine des mouvements pédagogiques, le terme de « compétences » est pris comme « outils pour permettre aux élèves de construire des savoirs » (contre une conception transmissive des apprentissages), dans le monde de l'entreprise « les compétences sont vues comme un objectif en soi ». Deux conceptions totalement différentes et opposées. D'un côté la compétence est le moyen d'acquérir des savoirs, dans une perspective d'émancipation de l'individu par les savoirs, de l'autre la compétence est une capacité dont il faut mesurer l'existence chez l'individu

dans un objectif utilitariste. Le LPC, s'il n'est pas exempt de contradictions sur cette question, manifeste une orientation utilitariste que nous condamnons.

Socle commun

Le LPC est présenté par le ministère comme l'outil de validation du socle commun. Le SNUipp-FSU condamne le socle commun pour sa conception utilitariste des apprentissages et parce qu'il est le moyen de construire une école à deux vitesses : les programmes pour les bons, le socle pour les enfants des classes populaires. Le SNUipp-FSU porte lui l'idée d'une culture commune pour tous.

Les piliers du socle commun, la notion de compétences comme exigibles en soi sont issus directement du Consensus de Lisbonne, consensus qui assigne à chaque système éducatif européen d'amener 50 % d'une classe d'âge à BAC + 3 mais en cantonnant les 50 % autres au niveau CAP. C'est contraire à notre projet d'une école permettant la réussite de tous.

Evaluation

Enseigner une compétence et évaluer par compétence n'est pas la même chose. Il y a de véritables difficultés à valider certaines compétences. Mais surtout, il y a fort à parier que l'imposition de cet outil contraigne de manière insidieuse les pratiques et transforme l'essence de notre métier vers une École « instance de validation des compétences ». Cela pourrait amener une destruction de toute autonomie des enseignants par leur mise en concurrence aggravée par la notation au mérite.

Travail bafoué

Si un livret d'évaluation national et donc commun à tous les élèves de France s'avérait utile, encore

faudrait-il que son élaboration permette d'y associer la réflexion de chercheurs, d'enseignants et pourquoi pas de représentants de parents d'élèves. Or est arrivé, sans aucune concertation, ce LPC, soi-disant nouvel outil qui crée une surcharge de travail sans pour autant nous aider dans nos pratiques de classe, notamment en direction des élèves les plus en difficulté, et sans rien apporter aux familles. Le LPC s'apparente davantage à une nouvelle chambre d'enregistrement des difficultés.

Les enseignants ont les compétences nécessaires pour élaborer des livrets qui soient lisibles et compréhensibles par les parents d'élèves et qui puissent aider les élèves à évaluer leurs progrès et leurs difficultés. Là où de tels livrets existent depuis de nombreuses années déjà, ils satisfont les équipes. Il faudrait se saisir de cette richesse au lieu de la nier en créant un doublon inapproprié, qui constitue tout à la fois une surcharge de travail et une négation de la professionnalité des enseignants.

Se joue ici une lutte essentielle quant aux devenir des systèmes éducatifs européens. **Le SNUipp-FSU a fait son choix : Pour nous, le LPC c'est non ! Nous voulons l'école de la réussite de tous !**

Le SNUipp-FSU appelle à ne pas remplir ce livret, à agir collectivement en signant la motion de conseil des maîtres et à en informer les familles : <http://33.snuipp.fr/spip.php?article820>

Pour un dossier plus complet sur le LPC :

<http://33.snuipp.fr/IMG/pdf/U33-LPC-juin2011---2.pdf>

Climat dans les circonscriptions : le SNUipp-FSU a rencontré l'IA

Soazic Le Lann

Pour donner suite à nos diverses interpellations de l'IA sur ce sujet nous l'avons rencontré en audience le 2 février.

Les relations avec les IEN ont été abordées principalement à travers les animations pédagogiques et les inspections et nous avons rappelé ou dénoncé un certain nombre de points :

Sur les animations pédagogiques et la formation :

- * mise en place du logiciel « animia » avec tous les problèmes que cela a posé, dont la non-prise en compte du temps déjà passé pour des projets spécifiques d'écoles non reconnu par ce dispositif.
- * appauvrissement des contenus des animations ou formations : manque de prise en compte des besoins des équipes, sentiment de baisse de la diversité et de la participation des chercheurs alors que parfois ce sont nos propres collègues que l'on sollicite comme « animateurs ».
- * caractère obligatoire abusif donné à certaines animations
- * pression excessive sur certains

collègues pour les envoyer en stage afin de libérer des classes pour les étudiants, collègues envoyés d'office en stage notamment sur la question des langues

L'IA a rappelé le rôle de pilotage des IEN par rapport aux programmes 2008, à la loi de 2005, du projet académique, et les « contrats d'objectifs » que leur assigne le recteur.

Il a cependant reconnu qu'il y avait un effort de cohérence à faire.

Sur les inspections :

- * ne pas confondre inspection et entretien de carrière, en anticipant le projet ministériel sur l'évaluation.
- * documents préparatoires demandés dans certaines circonscriptions : l'IA a bien reconnu qu'ils n'étaient pas obligatoires, mais il ne veut pas interférer dans les choix des IEN.
- * même chose pour les inspections de directrices-teurs qui ne portent que sur l'aspect direction, même si l'IA a reconnu avec nous que les directrices-teurs étaient avant tout des enseignant(e)s
- * décalage incompréhensible parfois entre entretien d'inspection et rapport ou note. Rappel de notre opposition à la note qui est très arbi-

traire.

- * caractère parfois extrêmement stressant d'une inspection, à tout âge, qui peut être contre-productive et très perturbante quand certain(e)s collègues se sentent remis(e)s en cause personnellement.

L'IA a d'abord dit qu'il ne travaillait pas dans le sens du nouveau projet d'évaluation des enseignants.

L'IA a reconnu que la période est difficile pour tou(te)s et que les encadrant(e)s ont une responsabilité particulière. Les IEN doivent travailler à leur rôle d'écoute et d'accompagnement qui sont dans leurs missions. Ils n'ont pas à assumer les choix politiques, et les discours qui vont avec, notamment sur la question des RASED et de l'aide personnalisée.

Nous vous rappelons que les délégué(e)s du personnel ont un rôle à jouer dans les circonscriptions aussi, et que vous pouvez être accompagné(e)s dans toutes les convocations des IEN, conseillé(e)s sur les suites de vos inspections, et sur tout problème qui vous perturbe. N'hésitez pas à nous contacter !

ENAF

Adrien Martinez

Les ENAF, c'est ainsi que l'on nomme dans notre administration des enfants, qui ont le même âge à peu de chose près que les autres, qui ont la même tendance à s'asseoir sur leur chaise ou dans le coin-regroupement quand ils rentrent en classe et à jouer quand ils sont dans la cour, qui sont manifestement capables comme tous les autres mais qui viennent juste d'arriver en France (Enfants Nouvellement Arrivés en France). On peut se dire benoîtement qu'il suffit d'un

apprentissage accéléré du français pour leur permettre de raccrocher le plus vite possible les wagons dans le groupe classe, qu'il faut une prise en charge spécifique pendant un laps de temps pour réussir la chose, et tout ça est vrai.

C'est compter sans le budget de restriction de l'éducation nationale. Vous me direz qu'un certain nombre de postes spécialisés dans cette prise en charge existent (CRI, CLIN, FLS...). Mais si certaines

zones peuvent compter sur ces postes, d'autres sont désertes. Combien d'enfants ne bénéficient pas de cette aide indispensable à une scolarisation réussie ?

Et si l'abandon des dispositifs d'aide aux élèves non francophones n'est pas à l'ordre du jour à court terme d'après l'IA, des bruits courent cependant sur une éventuelle récupération de ces postes, remplacés par des « malettes pédagogiques » censées permettre à tout ensei-

CAPD du 2 février

Célia Gonzalez-Fondriest

Ordre du jour

- * mouvement interdépartemental 2012 : attribution des 500 points de majoration de barème
- * mouvement départemental 2012 : projet de circulaire mouvement, postes à réserver, priorités mouvement
- * candidatures à la formation de psychologue scolaire
- * questions diverses

Le SNUipp-FSU a fait une déclaration préalable (à voir sur notre site).

500 points de majoration pour handicap lors des permutations informatisées

Le SNUipp-FSU est intervenu sur l'attribution des 500 points auparavant accordée par la CAPN (commission administrative paritaire nationale) et qui relève maintenant des CAPD, ce qui pose des problèmes d'inégalité de traitement selon les départements. Nous avons dénoncé le fait que les possibilités de mutation sont de plus en plus réduites et que les 500 points ne donnent plus droit obligatoirement à mutation. Le seul critère pris en compte pour l'attribution de ces points est le classement par la MDPH. Si nous reconnaissons l'importance de ce critère, nous ne pouvons admettre que d'autres critères, médicaux ou sociaux, ne soient pas pris en compte. Des personnels doivent pouvoir muter pour des raisons autres que le handicap, or cela n'est parfois plus possible par pénurie de postes. C'est inadmissible !

Aucune majoration n'a été accordée lors de cette CAPD.

Projet de circulaire mouvement

Nous sommes à nouveau intervenus sur l'impossibilité pour les collègues à temps partiel d'accéder aux postes de direction, alors que les chargés d'école à 1 classe le peuvent. Cela pénalise particulièrement les femmes, qui constituent la majeure partie des collègues à temps partiel, et qui ne peuvent donc pas accéder aux postes de direction.

Nous avons réitéré notre demande de retour des points de bonification en zone rurale pour améliorer la stabilité des équipes dans certaines écoles.

Nous sommes intervenus sur la question des postes de titulaires de secteurs (TRS) qui ont connu des évolutions à travers les différentes circulaires du mouvement. Nous resterons vigilants pour que les changements qui interviennent sur ces postes n'empêchent pas de les rendre encore attractifs pour les collègues.

Personnels RASED

Concernant les incidences des prévisions de fermetures de postes RASED sur les personnels, le SNUipp-FSU a demandé qu'il y ait un cadrage départemental et la tenue d'une CAPD exceptionnelle.

Cette CAPD a eu lieu le 6 mars.

Formation de psychologues scolaires

Il y a 18 candidats à la formation de

psychologues scolaires.

L'IA pour l'instant ne compte envoyer aucun collègue en formation alors qu'il y aura des besoins dans les années à venir avec les départs en retraite. Nous avons demandé que des départs en formation soient programmés. Cela dépend du Comité technique du 16 février.

Questions diverses

DIF (droit individuel à la formation)

Ce droit concerne les enseignants qui veulent se former en vue d'une reconversion professionnelle. Suite à la demande du SNUipp-FSU, qui était déjà intervenu lors de la dernière CAPD, l'IA a précisé que la circulaire du BO prévoyait la possibilité de verser une allocation de formation si celle-ci se fait pendant les vacances scolaires. Une commission se réunira en février pour examiner la demande de DIF des enseignants (13 collègues sont concernés).

PES (professeurs des écoles stagiaires)

Les PES sont affectés sur des postes de remplaçants. Sur 67 PES, 40 ont été affectés sur des remplacements longs, les autres le seront sur des remplacements courts (ZIL).

Nous sommes intervenus pour dénoncer le fait que des PES sont envoyés sur des remplacements difficiles (GS/CP, chargé d'école à une classe...). L'absence de remplaçants titulaires disponibles ne permet aucune souplesse à l'administration. Encore une conséquence négative du manque de remplaçants !

gnant de réussir la scolarisation de ces enfants...

Comme pour les RASED, l'institution abandonnerait une mission spécifique en la faisant porter par les enseignants non-spécialisés.

Il nous faut collectivement être vigilants sur cette question. Le SNUipp-FSU lance une enquête pour permettre de définir les besoins réels pour une scolarisation réussie des élèves non francophones, qui passera par des moyens supplémen-

taires.

Il nous faut nous mobiliser sur cette question. Sur Bordeaux-Bastide, la mobilisation des enseignants a gagné 2 postes pour la scolarisation des ENAF.

Il nous faut en discuter collectivement. Le SNUipp-FSU propose une rencontre le 21 mars à 15H à l'Athénée Municipal de Bordeaux avec Lucille GUILBERT, responsable d'une équipe de recherche sur la diversité culturelle et l'im-

migration à l'Université de Laval au QUEBEC. Vous pouvez participer à cette rencontre.

Afin de mieux penser et revendiquer les moyens de la réussite de la scolarisation des ENAF, le SNUipp envisage également un stage dans les mois à venir.

Fiche de contrôle mouvement départemental

ATTENTION :

Nous publions les résultats nominatifs du mouvement .

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS QUE VOTRE NOM PARAISSSE DANS NOS PUBLICATIONS, PRÉVENEZ-NOUS
PAR COURRIER.

Nom : _____

Prénom : _____

Syndiqué Non syndiqué

Né(e) le : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Poste d'exercice cette année : _____

à TP à TD délég.

Liste des vœux

RANG	CODE	DESIGNATION
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Barème	
AGS au 31/12/11 —ans—mois—jours	
Nombre d'enfants de moins de 20 ans, nés entre 01/01/92 et 31/03/12:	
Note pédagogique : Date de la note : Majoration de la note :	
PE-IMF :	
TOTAL :	



SNUipp33
Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
 Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
 33075 Bordeaux Cedex

Bulletin d'adhésion 2011/2012

**Adhérons!
 Agissons
 ensemble!**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement. 66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2011. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!

Nouveau syndiqué : SNUipp33 : oui non

Nom: _____ Prénom: _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance: _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone: _____ Portable : _____

Adresse électronique: _____

Adresse professionnelle : _____

Fonction : _____

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

• Je paye avec 1 à 10 chèques à l'ordre du SNUipp33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

• Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un **RIB** sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé)

Cochez ci-dessous les mois de prélèvements souhaités :

- Octobre Décembre Février Avril Juin
 Novembre Janvier Mars Mai Juillet

Date: _____ Signature: _____

TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)

Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3			188 €
4		131 €	200 €
5		138 €	217 €
6	123€	146 €	231 €
7	126 €	155 €	243 €
8	132 €	166 €	
9	139 €	177 €	
10	147 €	191 €	
11	161 €	205 €	

Situations particulières

Spécialisé, IMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 5 €
AE, AVS, EVS	Cotisation: 25 €
Mi-temps Temps partiel autre Dispo, congé parental	3/5 de la cotis % quotité travaillée Cotisation 71 €
Stagiaires	117 €
Etudiants	5 €

PEGC

Ech	1	2	3	4	5	6
H.C	142€	150€	159€	168€	190€	204€
C.E	190€	206€	216€	230€	243€	

Retraité(e)s

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	75€	1800	111 €
1300	81€	1900	117 €
1400	87 €	2000	123 €
1500	93 €	2100	129 €
1600	99 €	2200	135 €
1700	105 €	2300	141 €

AUTORISATION DE PRELEVEMENT- COTISATIONS SNUipp Gironde N° national émetteur 438424

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Nom, prenom et adresse :	SNUipp33 44 cours Aristide Briand 33 075 Bordeaux Cédex

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Nom et adresse de votre banque :

Date: _____ Signature: _____

Joindre obligatoirement un RIB

Stage syndical

Evaluation à tous les niveaux : élèves, enseignants, établissements

Quelles finalités ? Quelles conséquences pour le système éducatif ?

Depuis quelques années un ensemble de nouveaux dispositifs d'évaluations des élèves, des enseignants, des établissements, mais aussi des systèmes éducatifs européens se met en place.

Ce nouveau mode de pilotage est en train de modifier profondément le sens de l'école, son fonctionnement, nos pratiques professionnelles et nos déroulements de carrière.

L'ensemble de ces réformes entraîne un profond malaise enseignant et il est nécessaire d'en analyser les causes : quelles sont les finalités d'un tel bouleversement ?

Nous pourrons en débattre le jeudi 12 avril de 9 heures à 16 heures à l'Athénée municipal avec



Francis Vergne, enseignant et chercheur. Il est membre de l'Institut de recherches de la FSU, où il anime un séminaire public sur « Les politiques néolibérales et l'action syndicale. Il est co-auteur avec Christian Laval, Pierre Clément et Guy Dreux de « la nouvelle école

capitaliste » qui offre une approche critique des évolutions actuelles du système éducatif français.

Après -midi :

Connaissance et/ ou compétence : que peut et doit évaluer l'école ? Quels outils ? Quelles actions de résistance par rapport aux outils imposés ? Aux nouvelles modalités d'évaluations ?

Francis Vergne
Enseignant chercheur
membre de l'Institut de recherche
de la FSU

La formation syndicale est un droit ;
utilisons-le !

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre à l'IA sous couvert de l'IEC avant le 12 mars)

NOM, Prénom: Grade et fonction:

Ecole: Date:

À monsieur l'Inspecteur d'Académie, sous couvert de madame ou monsieur l'IEC de

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le

Ce stage se déroulera à Bordeaux, il est organisé par la FSU Gironde sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93) .

Signature

JEUDI 12

avril

(9h-16h)

Bordeaux

(inscription auprès de l'ien avant le 12 mars)

Bon d'inscription au stage du 12 mars - évaluation - à renvoyer au SNUipp-FSU

Nom : Prénom: Adresse électronique :

Adresse :

École :